

*Hôpital Westminster*

—Monsieur l'Orateur, je saisis l'occasion de débattre ma motion n° 8 portant production de documents non seulement parce que cette question particulière ne laisse pas de nous inquiéter, à cause des répercussions que cette affaire aura sur les anciens combattants, mais chose plus importante pour souligner combien il est ridicule de prétendre que la documentation demandée, c'est-à-dire la correspondance, les procès-verbaux, les télégrammes, contrats ou accords intervenus entre les gouvernements fédéral et celui de l'Ontario au sujet du déménagement de l'hôpital Westminster à London, ne peut être communiquée à cause des discussions qui se poursuivent entre les deux gouvernements.

● (1700)

Si je demande que l'on dépose ces documents, c'est pour ne pas que le ministère des Affaires des anciens combattants faille à nouveau à son devoir de prendre des mesures en faveur des anciens combattants autorisés à recevoir des soins. Les préoccupations exprimées par les anciens combattants et leurs associations à la suite des transferts d'hôpitaux indiquent que ces mesures sont de plus en plus nécessaires. Je ne puis que demander pourquoi on me refuse le droit d'obtenir ces documents, au nom des anciens combattants qui ont fait des démarches auprès de mon parti, du ministre et de moi-même. L'engagement pris par le ministre ou ses prédécesseurs n'a pas été totalement rempli. Cet engagement découle d'une décision du Cabinet du 5 décembre 1963 sur le traitement médical des anciens combattants. Je vais vous lire cette décision:

A) Que le ministère des Affaires des anciens combattants soit autorisé à cesser progressivement d'assurer la gestion des hôpitaux du ministère, à mesure que ce sera possible à des conditions acceptables, et à confier la gestion de ces hôpitaux à des organismes non fédéraux qui œuvreront dans l'intérêt de la collectivité.

B) Pour que le ministère puisse effectuer ce transfert de gestion, il faudra:

- 1) Que, pour le traitement des infirmités contractées pendant le service, on puisse utiliser de façon prioritaire et inconditionnelle les lits d'hôpitaux ayant fait l'objet de transferts ou d'autres hôpitaux appropriés;
- 2) Que l'on soit assuré qu'il existe dans la collectivité des installations hospitalières satisfaisantes où les allocataires d'indemnités d'anciens combattants pourront être soignés; et
- 3) Que des mesures satisfaisantes soient prises pour protéger l'emploi et la retraite des fonctionnaires travaillant actuellement dans les hôpitaux d'anciens combattants.

D'après les documents que je possède, il y a actuellement au Canada 11 hôpitaux d'anciens combattants, dont cinq ont déjà fait l'objet de transferts. Je suis certain que le transfert des autres hôpitaux fait actuellement l'objet de négociations et, d'après les renseignements que j'ai pu recevoir de nombreuses sources, sauf du ministère concerné, il est évident que des négociations sont actuellement en cours pour le transfert de l'hôpital Westminster. Je vais donc vous expliquer la raison de cette motion: Pourquoi me refuse-t-on ces documents alors que, en demandant qu'on les dépose, je cherche à ce que l'on corrige à la Chambre les erreurs commises par le passé, erreurs que prouvent les plaintes formulées à propos de ces transferts. En effet, pourquoi me refuse-t-on une liberté d'information à laquelle la Chambre des communes est censée tant tenir? Pourquoi, en fait, un tel secret entoure-t-il cette question, si le ministre a réellement le sentiment de remplir ses obligations envers les anciens combattants canadiens? Je pense qu'il devrait examiner la situation des anciens combattants en cause.

La chose à faire en priorité pour le moment, c'est de prévoir des lits de traitement chronique et des soins en hébergement.

Dans la plupart des cas, depuis le transfert des hôpitaux, le gouvernement n'a pas fait le maximum pour remplir cet engagement. Les visites que certains de mes collègues et moi-même avons effectuées à quelques hôpitaux nous l'ont prouvé. Nous l'avons signalé au ministre. Je tiens à préciser que nous ne nous opposons pas à la politique de transfert. Nous en comprenons les raisons. Il devient de plus en plus difficile de garder un personnel compétent car en vieillissant, les anciens combattants ont besoin de soins prolongés plus que de traitements actifs. Mais malgré toutes les bonnes intentions du ministre, qui, je dois bien l'admettre, s'efforce de corriger les erreurs de ses prédécesseurs, il est de plus en plus évident que le ministère n'a pas réussi à prendre de dispositions concrètes en vue d'obtenir un nombre de lits suffisants pour répondre aux besoins des anciens combattants, dans les cas où les hôpitaux ont été transférés aux autorités civiles.

La situation va empirer lorsque les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale passeront le cap des 70 et des 80 ans, au cours des 20 prochaines années. Cela accentue encore les besoins prévus en soins d'hébergement. Je parlerai des autres transferts d'hôpitaux à une date ultérieure. Pour ce qui est du seul hôpital de Westminster, il est évident que les autorités de l'hôpital ont fait part au ministre de leurs préoccupations dès 1975, car étant plus proches d'Ottawa, elles sont mieux au courant de la situation en ce qui concerne leurs tentatives en vue de prendre soin des anciens combattants dans cet hôpital à London, en Ontario. Permettez-moi de citer un passage d'un mémoire présenté en février 1975. Voici ce qu'il dit:

Depuis deux ans, des négociations se poursuivent entre le ministère des Affaires des anciens combattants, le gouvernement provincial de l'Ontario et le comité de planification de la santé de London, en vue du transfert de l'hôpital Westminster qui tombera sous le contrôle de la province. La Fédération des anciens combattants canadiens britanniques s'intéresse vivement à la politique du gouvernement fédéral lorsqu'elle touche d'une façon ou d'une autre la santé et le bien-être de nos vieillards...

Divers ministres des Affaires des anciens combattants ont dit et répété qu'il est indispensable que l'hôpital des anciens combattants soit transféré aux autorités locales afin de maintenir la qualité élevée de soins à laquelle ils ont été habitués. La Fédération serait portée à être du même avis, en ce qui concerne le traitement actif mais cela ne doit pas se faire au détriment des patients chroniques ou psychiatriques ni des personnes en hébergement...

A l'heure actuelle...

C'était en 1975, soit il y a un an et demi.

... la Fédération of British Canadian Veterans se préoccupe beaucoup plus de l'avenir des malades chroniques, des cas psychiatriques et domiciliaires de Westminster que du projet de transfert.

Des exemplaires de ce mémoire ont été soumis alors au comité des affaires des anciens combattants. Le mémoire poursuit ainsi:

Nous avons déjà déclaré que nous nous intéressons actuellement non pas au transfert même de l'hôpital à l'administration municipale, mais au bien-être futur des malades chroniques, psychiatriques, et de ceux qui reçoivent des soins à domicile. Afin d'être en mesure de mieux faire comprendre les éléments de notre résolution, nous devons tout d'abord nous assurer que les membres du comité comprennent la disposition de l'hôpital de Westminster.

Depuis le début des négociations entre le ministère des Affaires des anciens combattants, le gouvernement provincial et le service local de planification des services de santé, de nombreux rapports ont été publiés dans la presse locale. La majorité d'entre eux ne révèle que peu ou rien des projets de ces organismes. Un article très inquiétant est néanmoins paru, qui mentionnait la possibilité de transférer les malades chroniques, psychiatriques et ceux qui reçoivent des soins à domicile à l'hôpital Victoria. La Fédération of British Canadian Veterans of Canada, s'oppose résolument à une telle proposition...

La Fédération of British Canadian Veterans of Canada, après 30 ans de dévouement au service des anciens combattants, est sincèrement convaincue qu'il